



Journal d'Informations Municipales



N° 197
Février 2012

www.guermentes.info

Exposition d'un panneau dans chaque commune du territoire de Marne & Gondoire sur le PPEANP (périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains). Ce panneau sera exposé en Mairie de Guermentes du 20 février au 9 mars. Lire aussi la question 9 du Conseil Municipal (page 3).

Communiqué de la Marine Nationale

Comme chaque année, la Marine Nationale offre de nombreuses possibilités d'insertion professionnelle parmi les nombreux métiers qui la composent. En 2012, environ 3 000 postes sont à pourvoir.

De nombreux lycéens et étudiants vont devoir au cours de cette année prendre une décision capitale pour leur avenir. Le Service de Recrutement de la Marine s'efforce donc chaque année d'assurer une large diffusion sur les différentes carrières proposées.

Si vous êtes intéressé n'hésitez pas à venir consulter en Mairie les formalités pour le recrutement ou consulter le site internet www.etremarin.fr ou cirfa.meaux@marine.defense.gouv.fr

Planning prévisionnel des Manifestations 2012

- ▶ Œufs de Pâques : dimanche 8 avril (matin).
- ▶ Pétanque : samedi 5 mai (après-midi).
- ▶ Troc et Puces et Fête du Village : dimanche 20 mai.
- ▶ MarathonMARN : dimanche 1er juillet.
- ▶ Journées du Patrimoine : 15 et 16 septembre.
- ▶ Mucoviscidose : week-end du 29/30 septembre.
- ▶ Expo de Peinture : week-end du 17/18 novembre.
- ▶ Marché de Noël : 1er et 2 décembre.
- ▶ Repas des Anciens : samedi 8 décembre.
- ▶ Noël des Enfants : dimanche 9 décembre.

Le Syndicat des Transports des secteurs 3 et 4 de Marne La Vallée vous informe :

« Dans la série des vœux, il y en a un qui nous paraît essentiel au territoire, c'est le développement de l'offre de transports en commun.

Pourtant le STIF et la Région ont décidé de figer leur effort financier, empêchant ainsi la poursuite du développement de notre réseau. En deux mots pour créer de l'offre à un endroit il faudrait en supprimer ailleurs. Or, pour répondre au besoin de logement en Ile de France, notre territoire en développement permanent, doit être accompagné par le STIF et la Région, afin de participer à l'évolution de l'offre de transport rendue nécessaire.

Dans un contexte économique toujours plus contraint, il semble impossible de faire supporter aux seules collectivités adhérentes le poids financier du renforcement du maillage du territoire induit par l'arrivée des nouveaux habitants.

Solidairement, elles ont déjà largement contribué ces dix dernières années à doubler l'offre. L'absence de proposition concrète du STIF, contribue à rendre les transports en commun moins attractifs, à renforcer la dépendance des ménages à l'automobile et surtout à pénaliser encore plus les ménages les plus fragiles.

Syndicat des Transports sect. 3 et 4.

SAMEDI 7 JANVIER

9ème Marche silencieuse pour Estelle



1



2

A 14h, l'Association Estelle s'est réunie dans l'Espace Marcel Proust près de la Mairie, où M. Mouzin fit un point aux membres de l'Association, de l'avancement du dossier, dont sa demande de désaisissement du dossier par le Tribunal de Meaux. Malheureusement et comme les années précédentes... pas d'autres progrès notables dans l'enquête...

Puis, à 15h30, partant de la Place du Temps Perdu, une centaine de personnes, amis, voisins, habitants, élus... a accompagné la Famille d'Estelle Mouzin

pour une Marche silencieuse à travers les rues de la Commune (1).

Les moments de recueillement et d'émotion se firent plus forts en écoutant les paroles d'Eric Mouzin et du Parrain d'Estelle, prononcées au pied du cerisier du Japon planté dans la Commune pour garder la mémoire d'Estelle (2).

M. Mouzin remerciant chaleureusement les présents et les membres de l'Association pour leur aide morale et financière, ce qui permet de continuer les travaux des avocats dans leur recher-

che du moindre indice ou de rapprochements avec d'autres disparitions...

On écouta alors un superbe morceau de slam en souvenir d'Estelle, reçu récemment par M. Mouzin, créé par un anonyme, mais qu'il n'a pu malheureusement joindre pour qu'il soit présent. Suivit ensuite la magnifique et si émouvante chanson en l'honneur d'Estelle créée par Charlélie Couture. Avec en tête ces dernières notes, les présents se dispersèrent...

Site de l'Association :

<http://www.association-estelle.org/>

M. Le Maire présente ses Vœux aux Conseillers Municipaux en souhaitant une coopération de toutes et de tous, en 2012, pour le bien de la Commune.

1) Approbation du dernier Procès-Verbal et élection du secrétaire de séance.

Le dernier procès-verbal est lu et approuvé à l'unanimité. M. Daniel POUPART est désigné secrétaire de séance.

2) Mise en sécurité de l'accès à la Plaine de Jeux.

M. Le Maire de Guermentes, VU le Code Général des Collectivités Territoriales, CONSIDERANT l'urgence de mettre en sécurité l'accès à la Plaine de Jeux suite à l'intrusion des gens du voyage l'été 2011. VU les devis présentés : TPIDF : 5 200€ HT et Jean LEFEVRE 6 700€ HT. Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré, A l'unanimité DECIDE de retenir le devis de l'entreprise TPIDF de Lagny-sur-Marne pour un montant de 5 200 € HT. AUTORISE M. le Maire à signer le bon de commande DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2012 – article 61523.

M. Denis MARCHAND précise qu'il faudra réfléchir sur le devenir de la Plaine de Jeux en concertation avec les riverains. Une réunion de la Commission Urbanisme se tiendra comme prévu. M. Le Maire donne son accord.

M. Michel POYAC arrive à 19h40.

3) Elagage communal.

M. Denis MARCHAND précise que trois devis sont arrivés en Mairie. Le Conseil Municipal, VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2122-21, CONSIDERANT la nécessité de réaliser un élagage dans certaines rues de la Commune et Plaine de Jeux.

VU les devis présentés Après en avoir délibéré, A l'unanimité DECIDE de retenir le devis de l'entreprise SAINT GERMAIN PAYSAGE de Bussy Saint Martin (devis le moins cher) pour un montant de 10 377,00 € HT. AUTORISE M. le Maire à signer le bon de commande, DIT que la dépense sera inscrite au budget primi-

Extraits du Procès-Verbal du Conseil Municipal du mardi 3 janvier 2012

Sous la Présidence de M. Guy JELENSPERGER, Maire. Le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance est de 15.

PRÉSENTS : Guy JELENSPERGER, Denis MARCHAND, Michel POYAC, Véronique FONTAINE, Jacques COURPOTIN, Gérard DURA, Françoise JOUSSE, Gérard LEUX, Daniel POUPART, Thierry RIVIÈRE, Isabelle ROQUIER, Annie VIARD.

ABSENTS EXCUSÉS : Nathalie BILLY qui a donné pouvoir à Annie VIARD. M. Claude ROLLAND qui a donné pouvoir à M. Guy JELENSPERGER. Simone TRIMAILLE qui a donné pouvoir à Véronique FONTAINE. M. le Maire informe que M. Poyac arrivera en cours de séance (Q. 3).

tif 2012 – article 61521.

M. Denis MARCHAND estime que le nombre d'arbres à retirer (25) est trop important pour les techniques. Le Maire précise que c'est à l'ordre du jour de la prochaine réunion avec les techniques et se pose la question d'un achat de matériel approprié.

M. Denis MARCHAND estime qu'il faudrait demander un devis à une entreprise extérieure pour réaliser cette tâche dangereuse.

4) Remplacement du candélabre accidenté rue André Thierry.

Le Conseil Municipal, VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2122-21, CONSIDERANT la nécessité de remplacer un candélabre de la rue André Thierry qui a été accidenté, VU les devis présentés : SPIE 1 214,60 € HT et FORCLUM 1 100,00 € HT. Après en avoir délibéré, A l'unanimité, DECIDE de retenir le devis de l'entreprise FORCLUM pour un montant de 1 100,00 € HT. AUTORISE M. le Maire à signer le bon de commande, DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2012 – article 61523.

5) Remplacement des volets du bâtiment associatif.

M. Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de remplacer les volets du local associatif par des volets en aluminium nécessitant moins d'entretien et offrant une meilleure sécurité, d'autant plus que les autres bâtiments en sont déjà équipés.

M. Daniel POUPART fait une présentation des cinq devis :

GSM : 9 819,16 € TTC, POSE ALU : 8452,37 € TTC, Hervé LECLERC : 8 038,56 € TTC, TRYBA : 7 161,56 € TTC et ESPACE FERMETURE 6 819,59 € TTC.

Vu le montant des devis, un marché à procédure adaptée sera mis en

œuvre selon l'article 28 du Code des marchés publics.

Il énonce les caractéristiques essentielles de ce programme :

► Remplacement des volets et de la porte d'entrée du local associatif en aluminium. Le coût prévisionnel est estimé à 8 000 € HT. M. Daniel POUPART précise qu'il serait souhaitable que le devis retenu soit détaillé afin d'obtenir de meilleures garanties ; le Maire en est d'accord.

M. le Maire précise qu'il inclura, dans la CAO, le marché concernant le changement de la chaudière de la Mairie.

Le Conseil Municipal, VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2122-21, VU le Code des Marchés Publics, VU la proposition du Maire, Après en avoir délibéré, A l'unanimité, DECIDE :

► d'autoriser M. le Maire à engager la procédure de passation du marché public,

► de recourir à la procédure adaptée

► de réunir la Commission d'Appel d'Offres pour le choix de l'offre.

6) Modification du contrat de location de l'Espace Marcel Proust.

M. Le Maire expose au Conseil Municipal que la rédaction du contrat de location de l'Espace Marcel Proust nécessite quelques modifications, notamment en son article IX, qui doit stipuler que l'utilisateur, par la signature de cette convention de location, a pris connaissance des consignes de sécurité.

Le Conseil Municipal, VU le Code Général des Collectivités Territoriales, VU la proposition, Après en avoir délibéré, A l'unanimité, DECIDE de modifier l'article IX du contrat de location de l'Espace Marcel Proust

ainsi :

► consignes de sécurité : cf Moyen de Secours 46 alinéa 3 de l'arrêté du 25/06/90 modifié.

Par la signature de cette convention, l'utilisateur certifie notamment qu'il a :

► Pris connaissance des consignes générales et particulières de sécurité ainsi que des éventuelles consignes particulières données par la commune.

► Pris connaissance des voies d'accès et des issues de secours.

► Pris connaissance des moyens de secours et de prendre éventuellement les premières mesures de sécurité.

► Assisté aux essais d'alarme et reçu de la commune une formation sur la mise en œuvre des moyens de secours de l'établissement.

► Pris connaissance que le registre de sécurité est déposé à l'accueil en Mairie.

► Noté la personne à contacter en cas d'urgence.

► D'assurer la sécurité des cheminements d'évacuation.

► De diriger les secours avant l'arrivée des sapeurs pompiers.

INTERDICTION FORMELLE D'OUVRIR LES « SKYDOM » SAUF EN CAS D'INCENDIE.

Christopher, agent technique dernier arrivé sur la Commune, sera informé des nouvelles dispositions.

M. Thierry RIVIERE propose que l'on se dote d'un défibrillateur comme dans beaucoup de lieux publics, en le plaçant à l'extérieur, à proximité de l'EMP et de la Mairie. L'ensemble des élus est favorable à cette action. M. POYAC s'interroge sur la nécessité légale d'une formation des utilisateurs et/ou responsables de l'appareil.

M. LEUX répond que l'utilisation de

Le SIETREM... Labellisé

Jeudi 1er décembre 2011, à l'occasion du salon Pollutec, le SIETREM a vu ses efforts en matière de qualité de service des collectes salués par l'ADEME et Eco-Emballages. Le SIETREM a officiellement reçu le renouvellement du Label QualiTri qu'il avait obtenu en 2008. Cette reconnaissance nationale de la qualité de

son service de collecte salue une gestion exemplaire du service de collecte des déchets, inscrite dans une logique d'optimisation, avec le souci permanent de :

- Satisfaire les usagers par l'information.
- Améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité du personnel.
- Maîtriser les coûts.
- Limiter les impacts de l'exploitation.



cet appareil est simple et, selon lui, ne nécessite pas de formation spécifique.

Melle ROUQUIER estime que l'EMP devrait également en être doté et informe que le SIETREM s'étant doté de ce type de matériel, de nombreux membres ont participé à une formation rapide et que les principales instructions sont notées sur le matériel. Elle précise que leur formateur a souligné, qu'avant tout geste sur la personne, il est indispensable de contacter le SAMU (le 15), puis de mettre la personne en position dite « de sécurité » sans la bouger.

M. le Maire est d'accord sur le principe de la dotation d'un défibrillateur, éventuellement à l'extérieur de la Mairie et propose que l'on essaie d'en obtenir le financement.

7) Achat de fournitures de petit équipement.

Le Conseil Municipal, VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2122-21, CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour le bon fonctionnement des services d'autoriser l'achat de fournitures de petit équipement. Après en avoir délibéré, A l'unanimité, DECIDE d'allouer la somme mensuelle de 200 € pour l'achat de fournitures de petit équipement, DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2012.

M. Denis MARCHAND rappelle que tout achat unitaire supérieur à 150 € devra être validé en CM.

Mme Annie VIARD demande s'il serait possible d'avoir un état des consommations 2011.

M. le Maire répond par l'affirmative.

8) Achat de fournitures d'entretien.

Le Conseil Municipal, VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2122-21, CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour le bon fonctionnement des services d'autoriser l'achat de fournitures d'entretien. Après en avoir délibéré, A l'unanimité, DECIDE d'allouer la somme mensuelle de 200 € pour l'achat de fournitures d'entretien, DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2012.

Melle ROUQUIER demande si l'escabeau et l'échelle figurent dans ce chapitre car ils sont en très mauvais état.

M. le Maire répond que l'escabeau sera retiré et non remplacé et la grande échelle sera réparée.

Melle ROUQUIER estime nécessaire l'achat d'un escabeau, très utile lors des animations (petit budget qui plus est !).

M. Denis MARCHAND signale qu'il est interdit de travailler, pour les employés communaux, sur des échelles non sécurisées (obligation de garde corps).

9) Création du Périmètre de Protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP) sur le territoire de Guermantes.

Le Conseil Municipal, VU le Code

Général des Collectivités Territoriales, VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L143.1 à L143.6, R143.1 et R143.2.

VU le projet de PPEANP proposé par le Département de Seine et Marne par courrier en date du 02/12/2011, faisant suite à la validation du périmètre et des orientations du programme d'action par le comité de pilotage du projet réuni le 29/09/2011.

Après avoir pris connaissance :

- De la note méthodologique présentant les objectifs de la création d'un PPEANP sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Marne & Gondoire.

- Des plans de délimitation et de situation du périmètre.

- De la liste des parcelles communales incluses dans le périmètre.

Après en avoir délibéré, A l'unanimité, DONNE son accord à la création d'un Périmètre de Protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP) par le Département de Seine et Marne et au projet de programme d'actions, établi sur les parcelles de la Commune de Guermantes listées en annexe de la présente délibération.

10) Demande de remboursement d'un acompte – location Espace Marcel Proust.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que Madame COHEN, domiciliée 10 allée Alain Fournier à Guermantes, a réservé en date du 21 juin 2011, la salle de l'Espace Marcel Proust pour les 22 et 23 octobre 2011 et a versé à ce titre un acompte de 110 €.

Mme COHEN a dû annuler la réservation suite à l'hospitalisation de la personne pour qui la fête était organisée. Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le remboursement de l'acompte versé.

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré, A l'unanimité, DECIDE de rembourser la somme de 110 euros à Madame COHEN.

11) Questions diverses.

- M. le Maire nous informe que le Syndicat des transports effectuera un comptage du 16 au 22/01/2012 sur la ligne 26 (Lagny-Conches-Guermantes-Bussy).

- Le Syndicat des Transports a communiqué le Plan Hivernal PEPS 2012 pour la ligne 26 :

- Départ de Lagny Gare arrêt Lagny Thuyas.

- Départ de Bussy St Georges terminus Guermantes les Deux Châteaux. (Val de Guermantes non desservi).

Un dossier est consultable en Mairie concernant le plan hivernal avec note explicative sur les différentes interventions en cas de gel, neige etc... Les Mairies mettront en place les barrières de dégel.

Arrêté départemental du dispositif hivernal consultable en Mairie.

- M. Denis MARCHAND demande si une lame a été achetée pour le déneigement des trottoirs de la Mairie.

M. le Maire répond que cet achat a

été effectué en Mars 2011.

Melle Isabelle ROUQUIER demande que les informations les plus importantes du dossier « Plan hivernal » soient mises dans le journal et sur le site de la Commune. Le Maire en est d'accord.

- M. Michel POYAC nous demande si nous avons reçu le CR de la Commission Information/Communication : réponse par l'affirmative des personnes concernées (document reçu le jour même du CM), puis il nous en fait un résumé. « Lors de la réunion, son intention première était de discuter et d'étudier les moyens de confier la réalisation du journal à la liste LVDG. Mais suite à la réunion des Adjointes et aux déclarations de M. Denis MARCHAND : « qu'il n'avait jamais été question de reprendre la réalisation du journal municipal », il est précisé que les commentaires ne consistaient qu'à améliorer les points suivants :

- Meilleure participation au journal.

- Plus de réunions en amont.

- Impartialité et non tribune personnelle.

- Obtention d'un journal consensuel et validé par les gens représentant la Commune.

- Création et réalisation du journal par un logiciel simple d'accès qui puisse donc être réalisé par le Personnel Communal et/ou par des conseillers et non par une seule personne : M. Michel POYAC.

M. Michel POYAC précise qu'il a toujours été impartial lors de la réalisation du journal, mais qu'il était difficile, lorsqu'une personne remettait un Prix, de ne pas la prendre en photo et donc de la nommer.

Tous ces points sont confirmés par Melle Isabelle ROUQUIER et Monsieur Thierry RIVIERE.

M. Denis MARCHAND signale que le journal se doit d'être neutre et ne servir qu'à informer les habitants de la Commune, dans le cas contraire, il propose à M. le Maire et ses cinq conseillers de créer et financer leur propre journal tout comme le fait la liste d'opposition (LVDG).

M. Michel POYAC précise que le CR du CM ne peut figurer dans le journal dans sa totalité, mais qu'il sera consultable sur le site de la Mairie.

Actuellement, il réalise le journal de janvier, tout en cherchant un logiciel gratuit, compatible MAC/PC facile d'accès et donc réalisable par le Personnel Communal, les conseillers en Mairie.

M. Michel POYAC et Melle Isabelle ROUQUIER, communiqueront afin d'échanger les photos et articles des différentes manifestations. (Marché et goûter de Noël).

M. le Maire précise que M. Michel POYAC continuera le journal en collaboration avec l'ensemble des conseillers.

- M. Gérard DURA fait un compte rendu positif de la journée des Anciens.

- M. Gérard LEUX : Pas de question.

- M. Thierry RIVIERE tient à faire re-

marquer que la discussion avec Melle ROUQUIER, relatée dans le CR de la Commission Information/Communication, au sujet de l'intervention de M. le Maire dans le journal N°194, ne se limitait pas à un débat entre Melle ROUQUIER et lui-même.

- M. Daniel POUPART demande à M. le Maire si les globes qui sont actuellement sur les lampadaires seront changés et informe le Conseil Municipal qu'une visite nocturne du village, par les élus, décidée en Commission Sécurité, se fera avant la fin janvier.

M. le Maire répond que les globes ne font pas partie du marché passé avec la société FORCLUM.

- Mme Annie VIARD redemande à M. le Maire une date pour réunir la Commission des Affaires Scolaires avant le vote du budget du SIVOM.

M. le Maire lui répond qu'il fixera une date ultérieurement, avant que le bureau du SIVOM se réunisse.

- M. Denis MARCHAND demande à M. le Maire si la solution de déplacer la porte « issue de secours » côté chemin vers le coté cour anglaise est retenue ?

Il y a plusieurs devis à demander (maçon, serrurier, électricien et peintre).

M. le Maire n'est pas pour, étant donné que le problème des nuisances risque d'être reporté côté cour anglaise où les habitations étaient déjà implantées avant l'édification de l'EMP, avec un risque de recours en justice. Alors que les maisons situées côté Promenade de la Belle Inutile ont été implantées après et que les propriétaires étaient conscients qu'ils résidaient à proximité d'une salle polyvalente.

M. Denis MARCHAND en prend note et signale qu'une réunion de la Commission « Travaux » aura lieu prochainement et que ce point sera débattu ce jour-là.

- Melle Isabelle ROUQUIER demande si une date est prévue pour une éventuelle prochaine Commission « Informations ». M. POYAC répond qu'une réunion sera sûrement organisée d'ici la fin de la semaine à venir, car il faut finaliser et valider la maquette du journal de janvier 2012. Melle ROUQUIER demande si M. POYAC compte faire le journal de février et continuer dans ses fonctions : M. POYAC répond par l'affirmative. Melle ROUQUIER demande à quelle date sortira le prochain journal municipal. M. POYAC répond qu'il est quasiment fini et qu'il sera distribué « le plus rapidement possible » dès validation par la Commission Information.

Melle Isabelle ROUQUIER demande si une date est prévue pour une éventuelle prochaine Commission « Animations ». Mme FONTAINE répond qu'une réunion aura lieu le lundi 23 janvier 2012 à 19h en Mairie.

- Concernant le SIETREM : Melle

Extraits du PV du Conseil, suite...

ROUQUIER, en tant que Vice-Présidente, est ravie d'informer les membres du CM du renouvellement de la LABELLISATION QUALITRI. En effet, le 1/12/11, à l'occasion du Salon Pollutec, le SIETREM a vu ses efforts en matière de qualité de service salués par l'ADEME et Eco-Emballages. Le SIETREM a officiellement reçu le renouvellement du Label Qualitri qu'il avait obtenu en 2008. Cette reconnaissance nationale de la qualité de son service de collecte salue une gestion exemplaire du service de collecte des déchets, inscrite dans une logique d'optimisation, avec le souci permanent de :

► satisfaire les usagers par l'information.

► améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité du personnel.

► maîtriser les coûts.

► limiter les impacts de l'exploitation.

Melle ROUQUIER informe que la date des vœux du SIETREM sera le 25 janvier 2012 à 19h au siège du SIETREM.

Melle ROUQUIER fait un rappel aux Guermantais à propos des sapins de Noël : les gros doivent être impérativement déposés en déchetterie. Les petits (moins de 1,50m de hauteur et tronc inférieur à 10 cm de diamètre à la base) peuvent faire l'objet d'un enlèvement lors de la collecte des ordures ménagères traditionnelles sous réserve de conditionnement en sacs adaptés (type sac à sapin).

Melle ROUQUIER rappelle qu'il est indispensable d'utiliser le bac grenat pour les ordures ménagères.

Melle ROUQUIER informe que le prochain Conseil Syndical du SIETREM aura lieu en février 2012.

Elle rappelle que les horaires d'ouverture des déchetteries ont changé au 1er octobre 2011 et qu'ils sont disponibles sur le site internet du SIETREM et en Mairie (plaquettes). Elle précise qu'elle vérifie régulièrement le bon approvisionnement de ces plaquettes avec Mme GACHET.

Melle ROUQUIER rappelle que toutes les déchetteries du SIETREM sont ouvertes aux Guermantais (Chanteloup - Chelles - St Thibault- Croissy-Beaubourg - Noisiel).

Elle informe le Maire et M. Poyac qu'elle tient à leur disposition des articles sur ces différents sujets à insérer sur le site internet et/ou dans le journal municipal.

■ Après accord de Mme FONTAINE, Melle ROUQUIER fait le point sur les différentes manifestations de Noël : Marché, Téléthon 2011 et Goûter de Noël des enfants.

Le « Marché de Noël et Téléthon 2011 », pour sa 1ère édition a été une réussite de l'avis de tous : visiteurs, commerçants et coordination nord 77 du Téléthon. Le retard dans la distribution du journal municipal annonçant la manifestation n'a pas nui à la participation (250 visiteurs le samedi et 210 le dimanche).

Un grand merci aux associations guermantaises qui ont beaucoup participé : Tennis-Club et Evi'Danse. Belle vente de sapins au profit de l'ESAT. Pour le téléthon : 694.69 € ont été collectés (vente d'objets divers et de gâteaux faits par les mamans de l'école du Val de Guermantes et des boissons vendues par les associations) + 90€ de don-promesse institutionnelle de la part de la Mairie.

Un grand merci à tous !

Animation « Goûter de Noël » : en partenariat avec la Commune de Conches, belle réussite aussi ! Décoration, beau spectacle, cadeaux offerts par la Mairie de Conches, viennoiseries et boissons pour les petits et les grands offerts par la Mairie de Guermantes : le tout en présence du Père Noël ! Merci à tous les participants !

Melle Rouquier remercie également toute l'équipe technique et administrative de la Commune pour leur collaboration.

Melle ROUQUIER regrette que seulement 2 personnes soient présentes dans le public à ce CM et qu'une publicité spécifique n'ait pas été faite par la Mairie.

Elle propose qu'un boîtage (format A5) soit envisagé pour annoncer un évènement important si le journal ne peut être distribué dans les délais. Ce boîtage peut être complété par un affichage dans les panneaux communaux.

M. le Maire et M. Poyac répondent que, pour le CM l'information est disponible sur le site internet de la Mairie et qu'un « avis » est affiché à la porte de la Mairie.

Melle Rouquier juge cela « bien, mais insuffisant ».

D'ailleurs, à propos d'information importante à diffuser : à quelle date aura lieu la « Marche d'Estelle » ? A-t-on fait une communication particulière ? Un boîtage pourrait-il être envisagé ?

TRIBUNE DE LIBRE EXPRESSION DE LA LISTE « LA VOIX DES GUERMANTAIS ».



Groupe d'opposition MAJORITAIRE

Françoise JOUSSE, Gérard LEUX,

Daniel POUPART, Thierry RIVIERE,

Jacques COURPOTIN, Isabelle ROUQUIER,

Annie VIARD, Denis MARCHAND, Nathalie BILLY

Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter : www.lavoixdesguermantais.fr

Du 9 pour Guermantes !

M. le Maire répond qu'il a eu l'information très tardivement de la part de l'Association Estelle et que la Marche aura lieu le samedi 7 janvier et qu'elle sera précédée de l'assemblée générale.

M. POYAC précise qu'il va mettre rapidement l'information en ligne sur le site de la Commune.

Melle ROUQUIER remercie M. DUBOIS pour sa présence et son travail d'enregistrement des séances du CM.

■ M. Jacques COURPOTIN : pas de questions.

■ Mme Françoise JOUSSE : pas de questions.

■ Mme Véronique FONTAINE nous informe qu'une réunion de la Commission Animation se tiendra le 23/01/2012 à partir de 19h00.

Fin du Conseil Municipal 20H50.

Trop d'attente en déchetterie ?

Répartissez-vous sur les déchetteries. Pour limiter votre temps d'attente aux déchetteries, nous vous conseillons vivement de vous y présenter en matinée et de bien choisir votre déchetterie selon les plans téléchargeables sur le Site : www.guermantes.info

Page Actualités (en haut à droite). Les déchetteries de Chelles et de Saint-Thibault-des-Vignes sont surchargées contrairement à celles de Chanteloup-en-brie, de Croissy-Beaubourg et de Noisiel. Si le trajet est plus long, vous gagnerez un temps précieux sur la file d'attente...

Nous vous rappelons que tout usager est libre de se présenter sur la déchetterie de son choix. Vous n'êtes en aucun cas limité à une déchetterie fixe.

L'intégralité du Procès-Verbal de ce Conseil est consultable en Mairie. Et sur le Site communal (www.guermantes.info) en Page Actualités, colonne de gauche réservée Mairie.